



Una ingénierie
fait partie de
l'écosystème



UJPE Nîmes

Projet de restructuration et d'extension de l'UJPE de Nîmes

CCTP DCE LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES

Référence document	Ind	Date	Observations
CCTP DCE LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES		09/04/2026	

Sommaire

1	SPECIFICATIONS GENERALES	4
1.1	OBJET DU PRESENT LOT	4
1.2	PRESENTATION DU PROJET	5
1.2.1	PARCELLE SOUMISE A L'OAP	6
1.2.2	ACCES A LA PARCELLE.....	6
1.2.3	SITUATION GEOGRAPHIQUE	6
1.2.4	ALLOTISSEMENT	7
1.3	CARACTERISTIQUES GENERALES DES TRAVAUX.....	7
1.3.1	PLANS D'EXECUTION – ECHANTILLONS ET PROTOTYPE	7
1.3.2	COORDINATION	8
1.3.3	SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE.....	8
1.4	EXIGENCES REGLEMENTAIRES.....	9
1.4.1	DTU ET NORMES	9
1.4.2	ACCESSIBILITE.....	9
1.4.3	CONDITIONS PARTICULIERES - CHANTIER FAIBLES NUISANCES.....	10
1.4.4	DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE	10
1.5	PRESCRIPTIONS GENERALES.....	11
1.5.1	PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS	11
1.5.2	ESSAIS – RECEPTION DES OUVRAGES – GARANTIES.....	11
1.5.3	OBSERVATIONS CONCERNANT LES PLANS ET LE C.C.T.P.....	11
1.6	PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - MENUISERIES EXTERIEURES	12
1.6.1	CLASSEMENT	12
1.6.2	PROFILES METALLIQUES.....	12
1.6.3	ASSEMBLAGES.....	12
1.6.4	QUALITE DES VITRAGES.....	13
1.6.5	JOINTS	13
1.6.6	QUINCAILLERIE.....	13
1.7	NOTICE CARBONE.....	14
2	DESCRIPTIONS DES OUVRAGES.....	14
2.1	MENUISERIE ALUMINIUM.....	15

2.1.1	ENSEMBLE VITRE	17
2.1.2	PORTES VITRÉES	19
2.2	DIVERS.....	22
2.2.1	JOINTS ET CALFEUTREMENTS	22
2.2.2	BUTEES DE PORTES.....	22
2.3	NETTOYAGE ET APPROVISIONNEMENT	23
2.4	DOE.....	23

1 SPECIFICATIONS GENERALES

1.1 OBJET DU PRESENT LOT

Le présent CCTP a pour objet la description des travaux à réaliser pour le lot 05 MENUISERIES EXTERIEURES, concernant la restructuration et extension **de l'UJPE de Nîmes**.

Les travaux à réaliser par l'entreprise dans le cadre de son marché sont essentiellement les suivants :

- Menuiseries extérieures aluminium
- Divers

Y compris tous les travaux nécessaires à la bonne finition des ouvrages de ce lot.

A cela s'ajoute :

- La prise en compte de tous les frais administratifs, frais d'études d'exécution, frais de méthode et frais de participation aux études de synthèse si nécessaire.
 - L'entrepreneur est chargé à ses frais des études, calculs, dessins et nomenclatures nécessaires à l'exécution des travaux, de la vérification des cotes d'exécution des autres corps d'état. La force des fers profilés sera déterminée pour résister à un usage normal correspondant à celui auquel ils sont destinés.
 - Les études, calculs, dessins et nomenclatures nécessaires à l'établissement et à l'exécution du projet,
 - La fourniture et l'amenée à pied d'œuvre des matériaux composant les ouvrages, y compris fournitures divers (matériaux d'ossature, dispositifs de suspension), dispositifs d'appui intermédiaire (pour les habillages), matériaux de fixation, ...
 - La fourniture d'échantillons et l'exécution d'essais qui pourront être demandés par le Maître d'œuvre,
 - Les dispositifs permettant de satisfaire aux exigences réglementaires concernant l'Hygiène et la Sécurité
 - Le dépoussiérage de la surface des supports aux raccords avec les ouvrages en plaques,
 - L'enlèvement des gravois, déchets et emballages occasionnés par les travaux du présent lot.
 - Le nettoyage et l'enlèvement des gravats, après chaque intervention et en fin de travaux,
 - La protection des ouvrages pendant le chantier, et à défaut, le remplacement des éléments détériorés pendant le chantier,
 - Tous les échafaudages, moyens de sécurités, engins ou dispositifs de levage (ou descente) nécessaires à l'exécution des travaux.
 - Le nettoyage avant réception,
 - Le DOE à établir en fin de chantier,
- Liste non exhaustive.

L'entrepreneur, par le fait même de soumissionner, est réputé avoir pris parfaite connaissance des travaux à effectuer, de leur nature ainsi que de leur importance.

Obligations de L'ENTREPRENEUR

Le présent lot a pour objet la description et les prescriptions techniques particulières au lot MENUISERIES EXTERIEURES.

Il convient de signaler que cette description n'est pas limitative et que l'Entrepreneur du présent lot devra l'achèvement complet des travaux de son corps d'état dans le cadre du présent C.C.T.P, des plans et ce, sans aucun supplément au montant de son acte d'engagement. Il reste entendu que seront compris dans le marché, non seulement tous les travaux indiqués aux pièces du marché, mais aussi ceux implicitement nécessaires au parfait achèvement de la construction suivant toutes les règles de l'Art, les règlements, les normes en vigueur et les règles élémentaires de l'esthétique.

Les travaux, objet du présent lot, sont également soumis aux clauses contractuelles énoncées dans les différents articles des cahiers des charges sans qu'il soit nécessaire d'en préciser les numéros, articles ou chapitres de référence dans le présent C.C.T.P.

L'Entrepreneur du présent lot devra également, prendre connaissance des C.C.T.P. de tous les autres corps d'état, de manière à assurer avec ceux-ci une parfaite coordination dans l'enchaînement des travaux et éviter toutes les reprises, modifications ou oublis. Il aura pris connaissance des lieux et des contraintes du site.

Les devis descriptifs constituant le présent document donnent des renseignements sur la nature, le nombre, les dimensions et l'emplacement des travaux à exécuter.

Les entrepreneurs prendront connaissance de l'ensemble des descriptifs de cette affaire. Ces descriptions n'ont aucun caractère limitatif.

De ce fait, l'entrepreneur doit exécuter tous les travaux nécessaires à l'achèvement et à la bonne finition des ouvrages faisant l'objet de son MARCHE.

En conséquence, l'entrepreneur ne peut, sous aucun prétexte, prétendre à aucune augmentation ou indemnité en cas d'oubli ou d'omissions aux plans et devis descriptifs. D'autre part, dans le cas d'une contradiction entre le devis descriptif et les règlements en vigueur, la priorité est donnée aux règlements que l'entrepreneur s'engage à observer même si elle correspond pour lui à une solution plus onéreuse que celle faisant l'objet de son MARCHE.

Outre les prévisions particulières contenues dans chaque article, l'Entrepreneur du présent lot devra, liste non exhaustive :

- Transmettre en EXE pour tous les matériaux biosourcés les fiches FDES des matériaux employés, l'étiquetage des matériaux employés et les documents attestant de la gestion durable des forêts, type FSC ou PEFC.
- La réception des supports et formes débarrassés de tous les gravois et déchets,
- La vérification des niveaux et aplombs ainsi que les relevés éventuels sur place de toutes les dimensions qui lui seront nécessaires pour l'exécution de ses épures,
- Tous les travaux préparatoires nécessaires à la réalisation des ouvrages du présent lot à partir des supports réceptionnés par ses soins,
- Les coupes et découpes quelles qu'elles soient et le percement pour encastresments, fixations,
- L'assistance technique à l'ensemble des autres corps d'état en ce qui concerne les percements, tranchées, scellements, raccords, etc.,
- Les reprises des mauvaises finitions du présent lot,
- La fourniture et la mise en œuvre des fournitures diverses nécessaires,
- L'ensemble des matériaux, matériels, main-d'œuvre et autres frais et charges nécessaires aux essais de convenances, en usine ou sur le site.
- L'implantation de ses ouvrages à l'aide des moyens les plus perfectionnés à ce jour.

1.2 PRESENTATION DU PROJET

Le site de l'UJPE de Nîmes, anciennement Centre Éducatif Fermé, a été construit en 2007 pour accueillir des mineurs relevant du Ministère de la Justice. Après près de vingt années d'exploitation, les bâtiments présentent aujourd'hui une inadéquation croissante avec l'évolution du projet pédagogique, des usages et des exigences de fonctionnement de l'établissement.

Il présente l'image d'une institution ouverte et respectueuse de l'environnement.

L'opération projetée porte à la fois sur la **restructuration lourde** et sur l'**extension** partielle du site, avec pour ambition de redonner cohérence, qualité d'usage, robustesse et pérennité à l'ensemble immobilier.

L'unité d'hébergement fera notamment l'objet d'une refonte complète afin d'offrir à chaque mineur un cadre de vie plus qualitatif, plus apaisé et plus adapté aux objectifs d'accompagnement éducatif, dans une logique de reconstruction personnelle et de dignité d'usage.

Au-delà de cette transformation fonctionnelle, les travaux devront permettre de réhabiliter l'ensemble des espaces fortement sollicités, marqués par de nombreuses dégradations liées à près de vingt ans d'usage intensif. Le projet intègre ainsi un enjeu fort de remise à niveau technique, architecturale et environnementale du site.

Enfin, l'opération s'inscrit dans une ambition environnementale affirmée, avec une attention particulière portée au **réemploi des matériaux**, à la maîtrise de l'impact carbone, à la qualité des ambiances et à l'atteinte d'un objectif de reconnaissance dans la démarche **Bâtiment Durable Occitanie**.

1.2.1 PARCELLE SOUMISE A L'OAP

Le projet est situé sur la commune de **Nîmes** plus précisément sur les parcelles référencées au cadastre sous la parcelle 000 de la **section LI n°81, n°86 et n°101**.

L'occupation des sols relève du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Nîmes en **Zone UG**, secteur destiné aux constructions et installations nécessaires aux services publics ou répondant à un intérêt collectif (C.I.N.A.S.P.I.C.)

La surface totale du terrain est de **11 482 m²**, mais l'aménagement se limite à une emprise de **6 504 m²**. Il est à noter que la partie Ouest de la parcelle LI n°101 comprend une **zone PPRI** (aléas modéré et fort) qui a été exclue de l'emprise du projet de construction.

1.2.2 ACCES A LA PARCELLE

Le site de l'UJPE est desservi par le **Chemin de l'aérodrome**. Ce dernier dessert également, au Nord du site, le parking de la salle de spectacle **SMAC Paloma**, tandis que le flanc Est de la parcelle est bordé par les pistes de l'**aérodrome de Nîmes Courbessac**

L'accès au terrain et aux aires de stationnement reste inchangé, proposant **20 places de parking** (dont 1 PMR) bordées d'arbres d'ornement d'essences locales (micocoulier, pin, cyprès)

L'entrée principale du bâtiment, située à l'Est, est modifiée pour inclure une rampe d'accessibilité PMR cheminant entre des jardins d'agrément, conduisant à un porche couvert

1.2.3 SITUATION GEOGRAPHIQUE

- **Département** : Gard (30).
- **Lieu** : Nîmes.
- **Adresse** : Chemin de l'aérodrome.
- **Environnement** : Le site se situe entre le centre-ville et Marguerittes, au bout de la rocade, sur la route d'Avignon.
- **Topographie** : Le terrain est pratiquement plat, de forme carrée.
- **Risques naturels** : Part Nord-Ouest de la parcelle soumise au **Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation (PPRI)**.

- **Type d'établissement** : Établissement Recevant du Public (ERP), de 5^{ème} catégorie de types R.
- **Nombre de niveaux** : 2
- **Voisinage** : Parking Paloma au Nord, Cadereau Général à l'Est, entreprises de pièces détachées au Sud et pistes d'aérodrome à l'Est

1.2.4 ALLOTISSEMENT

LOT 01 - CURAGE SELECTIF
LOT 02 - VRD TERRASSEMENT
LOT 03 - DEMOLITION - GROS OEUVRE
LOT 04 - CHARPENTE BOIS PAILLE - FACADE - COUVERTURE ETANCHEITE
LOT 05 - MENUISERIES EXTERIEURES ALUMINIUM
LOT 06 - SERRURERIE
LOT 07 - PLATRERIE
LOT 08 - MENUISERIES INTERIEURES
LOT 09 - REVETEMENTS DE SOLS DURS
LOT 10 - REVETEMENTS DE SOLS SOUPLES
LOT 11 - PEINTURE – RAVALEMENT DE FACADE
LOT 12 - CFO-CFA
LOT 13 - CVC - PLB – GEOTHERMIE
LOT 14 - ESPACES VERTS / PAYSAGE / MOBILIER
LOT 15 - PHOTOVOLTAIQUE

1.3 CARACTERISTIQUES GENERALES DES TRAVAUX

Les présentes spécifications générales ont pour objet de rappeler pour le présent lot, la présentation du projet, le mode de passation du marché, la consistance du lot, les intervenants de l'opération, les caractéristiques générales des travaux et les limites de prestations avec les autres lots pour la réalisation des travaux de l'Entrepreneur du présent lot.

1.3.1 PLANS D'EXECUTION – ECHANTILLONS ET PROTOTYPE

L'entrepreneur du présent lot devra produire dans les délais fixés par les documents contractuels ou sur demande expresse du Maître d'Ouvrage et du Contrôleur Technique les documents suivants :

- Les études, justifications techniques, dessins, plans nécessaires à l'établissement du projet, suivant les dispositions en vigueur.
- Les études et plans de calepinage des matériaux. Les études seront accompagnées de plans d'ensemble et des détails d'exécution réalisés à grande échelle, ainsi que des notes de calculs justificatives, l'ensemble des études devant respecter les plans de l'architecte.
- La production des avis techniques et de tous les procès-verbaux d'homologation, ainsi que les fiches techniques des matériaux proposés.
- La présentation d'échantillons, les études d'exécution, les fiches techniques et avis techniques pour demande d'acceptation de fourniture de tous les éléments sera à effectuer en temps voulu.

Planning des tâches :

Il est transmis au Maître d'Ouvrage et maître d'œuvre au cours de la période de préparation. Il reprend la liste des travaux selon la trame du présent descriptif, en précisant les durées de chaque tâche ainsi que les liaisons avec les autres corps d'état.

Un planning général de l'opération est signé à l'issue de la période de préparation pour devenir pièce contractuelle du marché.

Plateforme de travail collaborative :

Une plateforme de travail collaboratif sera mise en place dès la période de préparation des travaux. Elle a pour but de faciliter et optimiser la communication entre les entreprises et les intervenants du chantier.

Tous les acteurs du chantier auront l'obligation de consulter et déposer leurs documents et plans en format PDF, DWG. Ces dépôts seront systématiquement accompagnés de bordereaux de dépôt.

1.3.2 COORDINATION

L'entrepreneur du présent lot devra coordonner son action avec celle des différents corps d'état, aussi bien pour la mise en œuvre que pour le planning de ses interventions afin :

- Que les travaux de ces corps d'état soient exécutés dans leur ordre normal, en fonction du calendrier contractuel sans aucune gêne pour les autres lots,
- Qu'aucun dégât ne soit occasionné aux prestations, après achèvement des travaux.
- Que les travaux et prestations soient correctement exécutés, l'attributaire du présent lot assurera toute coordination nécessaire et se rapprochera des titulaires des autres lots.

Réception des supports :

Avant tout commencement d'exécution de ces travaux, l'Entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception des supports avec le Maître d'œuvre. Il sera tenu d'examiner les supports, de vérifier leur planéité, leur verticalité et leur implantation afin de lui permettre d'entreprendre ses travaux sans réserve.

Les réservations des trous et empochements seront réalisées suivant le plan de réservations fourni par l'Entrepreneur du présent lot.

Il appartient toutefois à l'Entrepreneur du présent lot de vérifier l'emplacement des huisseries, dont il est responsable solidairement avec les Entrepreneurs des lots précités.

A défaut d'avoir procédé à la réception des supports, sitôt ses ouvrages commencés, il sera censé les avoir acceptés et ne saurait par la suite, prétexter de la mauvaise qualité des supports dans le cas où ses propres ouvrages ne seraient pas satisfaisants.

La réception par le présent lot devra avoir lieu suffisamment tôt, de façon à ce que toute réserve soit techniquement levable avant la date prévue au calendrier pour l'exécution des travaux.

1.3.3 SECURITE ET PROTECTION DE LA SANTE

L'attention des entreprises est attirée sur le point suivant :

Ne pourront être admis dans l'enceinte du chantier que les personnels qui auront été préalablement déclarés. Ces personnels devront obligatoirement être munis d'un badge portant le nom de l'entreprise, les noms et prénoms de l'employé ainsi que sa fonction et sa photographie d'identité.

Ces personnels devront être habillés de manière correcte, avec si possible, un vêtement de travail personnalisé aux couleurs de l'entreprise et devront porter un casque et des chaussures de sécurité.

Les personnes qui ne répondront pas à ces exigences seront refoulées du chantier.

L'entreprise sera responsable de l'hygiène et de la sécurité de ses personnels et de la signalisation de sa zone de chantier : l'entrepreneur devra pendant toute la durée des travaux, et suivant les normes en vigueur, prendre toutes les mesures pour assurer la sécurité collective de ces compagnons sur le chantier.

L'attention de l'entreprise est attirée sur l'importance d'utiliser du matériel conforme aux dernières normes de sécurité.

Les entreprises devront respecter les obligations résultant du PGCSPS établi par le coordonnateur Sécurité et Protection de la Santé. Cf liste des lots et des intervenants.

1.4 EXIGENCES REGLEMENTAIRES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché ;

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur

- Sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité
- Sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

L'Entrepreneur du présent lot s'engage à veiller pour tout ce qui concerne sa spécialité, à la stricte application des règlements de sécurité en vigueur, ainsi que des documents complémentaires formulés pour la présente opération, au moment de la signature du marché.

Textes obligatoires dans leur domaine d'application, liste non exhaustive :

Les lois, ainsi qu'un certain nombre de textes qui font force de loi, bien qu'ils n'en portent pas le nom, notamment le Code Civil dont certains articles intéressent la construction, ainsi que le Code de l'Urbanisme et de la Construction,

Les décrets, les arrêtés ministériels, préfectoraux, municipaux et les circulaires,

Le règlement sanitaire,

Les textes réglementaires relatifs à la sécurité incendie,

Les arrêtés du permis de construire,

Le Code du Travail.

1.4.1 DTU ET NORMES

Les travaux du présent lot seront exécutés conformément aux documents réglementaires et normatifs cités dans l'énumération des pièces contractuelles du marché, ils ne sont donc pas rappelés dans le descriptif.

Lorsque des références figurent, elles sont destinées à attirer l'attention de l'entrepreneur:

- sur un document de parution récente qui aurait pu échapper à sa sagacité
- sur un détail technique particulier pour lequel le descripteur n'a pas voulu recopier intégralement un texte figurant dans les documents réputés connus de l'entreprise.

L'adjudicataire sera tenu d'obtenir tous les permis, certificats et autres documents prévus par la loi. Il sera également responsable de l'exécution de tous les essais et de l'obtention des approbations délivrées par les autorités compétentes.

Les dispositions générales définies ci-dessous, concernant la Réglementation et les Règles de l'Art, doivent toutes être respectées.

- Code de la construction et de l'habitation ; Code de l'urbanisme ;
- Normes françaises et européennes en vigueur, y compris NF DTU ;
- Règlement européen des produits de construction ; Règles professionnelles.

1.4.2 ACCESSIBILITE

Les règles d'accessibilité résultant de

- La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 précisées par le décret 2006-555 du 17 mai 2006,
- L'arrêté 30 novembre 2007 modifiant l'arrêté du 1er Août 2006
- La circulaire interministérielle du 30 novembre 2007

S'appliquent à la présente opération.

Il en résulte pour l'entreprise, la nécessité absolue de respecter les dimensions des ouvrages précisées sur les plans, et d'attirer l'attention de la maîtrise d'œuvre sur les dispositions du projet contraires à cette application de la réglementation qu'il remarquerait lors de son étude de prix.

L'entreprise veillera précisément aux points suivants :

- Position des poignées de portes à 40 cm minimum d'un angle rentrant, ou axe de la serrure à 0.30m de ce même angle
- Largeur des circulations 1.20 m minimum, rétrécissements > ou = 1,00 m
- Hauteur des organes de commande : poignées de portes comprise entre 0.90 et 1.30m de haut,
- Seuil avec ressaut < 2.00cm pour les portes d'entrée et palières notamment
- Prolongation des mains courantes d'escalier au départ et à l'arrivée de la valeur d'un giron

1.4.3 CONDITIONS PARTICULIERES - CHANTIER FAIBLES NUISANCES

Ce chantier doit répondre aux exigences du règlement de **faibles nuisances**.

Dans ses marchés, le Maître d'ouvrage tient compte des exigences de la rubrique "Chantier à faibles nuisances".

Chaque entreprise ou le groupement désigne un responsable environnemental.

Les entreprises devront strictement respecter le Plan D'installation de Chantier et prendre toutes les mesures nécessaires pour acheminer le matériel sur chantier. Elles devront respecter les zones de stationnement ainsi que les horaires de livraison imposées. Aucun véhicule ne sera toléré sur la zone publique, hors zone chantier. La zone de parking sera imposée sur les aires de stationnement chantier et devra être respecté. Aucun stationnement sauvage ne sera toléré en dehors de ces zones réservées. Les entreprises auront à leur charge financière des réparations des dégâts causés du fait de leurs travaux et interventions aux équipements publics, aux terrains de l'Aménageur, aux ouvrages et terrains des autres constructeurs.

Elles devront respecter :

- Brulage des déchets interdits
- Nettoyage régulier des voiries alentours
- Limiter les pollutions visuelles
- Respecter la gestion des déchets mise en place
- Etablir un SOGED de chantier

1.4.4 DEMARCHE ENVIRONNEMENTALE

Tout d'abord le projet se veut d'être un projet innovant de construction ayant une empreinte énergétique la plus faible possible. Cette optimisation énergétique se fera à toutes les phases de vie du bâtiment, dès sa conception avec le choix de matériaux locaux et d'équipements performants, mais aussi lors de la construction avec le tri et le recyclage des déchets sur chantier, de son exploitation pour établir une bonne compréhension de son usage et lors de sa démolition. La question de la maintenance des bâtiments et des installations est également une priorité sur le projet. Elle est traitée de manière à minimiser les charges des occupants et optimiser la durée de vie des habitations.

1.4.4.1 EXIGENCES ETUDES THERMIQUES

Les entreprises devront respecter et prendre en compte la notice de performance énergétique réglementaire jointe au dossier marché du bureau d'étude :

- Cf liste des lots et des intervenants.

1.5 PRESCRIPTIONS GENERALES

Sans que cela constitue une liste exhaustive, ainsi que tout autre règlement, même s'il n'est pas cité dans le présent document, régissant les règles générales de construction et celles spécifiques au présent lot.

1.5.1 PROTECTION DES OUVRAGES EXISTANTS

Avant tout commencement des travaux, l'Entrepreneur doit effectuer, à ses frais, des protections efficaces de tous les appareils ou revêtements mis en œuvre par d'autres corps d'état.

En fin de travaux, il doit la dépose de toutes ses protections, ainsi qu'un nettoyage soigné de tous les parties apparentes ayant reçu une protection.

1.5.2 ESSAIS – RECEPTION DES OUVRAGES – GARANTIES

Essais :

L'attention de l'Entrepreneur est attirée sur les règlements construction concernant les bruits émis par les équipements. Il devra s'y conformer après avoir pris connaissance des éléments de gros œuvre et de structure adoptés. Il est notamment rappelé que le bruit engendré par les portes de garages ou boxes doit être inférieur à 30 dB(A) dans les pièces principales des logements et 35 dB(A) dans les cuisines.

Toutes ces mesures et vérifications sont conformes à la section 6 de la norme NFC.15.100.

Ces essais se déroulent de la manière suivante :

- vérification de l'isolement des différents éléments de l'installation ;
- Vérification de l'équilibrage des phases sur les arrivées des armoires ou coffrets ;
- Vérification du réglage des protections ;
- Contrôle des différentes sécurités ;
- Contrôle des vitesses des vantaux ;
- Contrôle d'efforts exercés par la porte. Sont mesurées notamment :
 - L'intensité de démarrage du moteur, rapport I_d/I_n ;
 - La température du moteur ;
 - Les efforts exercés par les vantaux ;
 - Le niveau de bruit.

Ces essais sont effectués en simulant une exploitation normale.

Réception :

Lorsque les essais auront donné des résultats satisfaisants et lorsque les réserves formulées lors des vérifications pourront être levées, la réception de l'installation sera prononcée.

La réception est subordonnée à la remise des documents suivants :

- Plans de récolement et schémas électriques,
- Notices d'exploitation et d'entretien.

1.5.3 OBSERVATIONS CONCERNANT LES PLANS ET LE C.C.T.P.

Les plans et le présent C.C.T.P. a pour but de renseigner l'Entrepreneur du présent lot sur la nature des travaux à exécuter. Les renseignements indiqués n'ont pas un caractère limitatif. Par le prix forfaitaire, fixé dans l'Acte d'Engagement, l'Entrepreneur du présent lot doit, non seulement l'intégralité des travaux de sa profession, nécessaires au parfait achèvement des ouvrages et au fonctionnement des

équipements sans exception, mais également ceux qui sont indispensables pour satisfaire les exigences des réglementations en vigueur ou des règles de l'art, et ce, même si le présent C.C.T.P. ne le décrit pas.

1.6 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES - MENUISERIES EXTERIEURES

Sans que cela constitue une liste exhaustive, ainsi que tout autre règlement, même s'il n'est pas cité dans le présent document, régissant les règles générales de construction et celles spécifiques au présent lot.

1.6.1 CLASSEMENT

Les ouvrages seront couverts par une garantie décennale et leur classement et caractéristiques diverses seront conformes aux conditions d'utilisation du bâtiment. Un certificat d'essai validé par un organisme sera exigé.

1.6.2 PROFILES METALLIQUES

En acier ou en aluminium, à rupture de pont thermique et à feuillures auto - drainantes. Pose en tunnel au droit de l'isolant.

Le métal sera obligatoirement de première fusion.

Leur conception et celle des parcloles interdisent le démontage intempestif.

Finition thermolaquée, teinte RAL au choix de l'architecte. Tous les accessoires recevront la même finition que les profilés.

Le traitement de surface bénéficiera d'une garantie de 10 ans de bonne tenue pour tous les coloris. Ce traitement fera également l'objet d'un label Qualicoat gamme qualité marine pour le thermo laquage de l'aluminium.

Au moment de la mise en œuvre, il ne devra subsister aucune rayure apparente due à l'usinage ou à la manutention.

1.6.3 ASSEMBLAGES

Quels que soient leur type et leurs modes d'exécution, les assemblages devront assurer aux fenêtres et portes un équerrage et une rigidité suffisants. Ils ne devront pas contribuer à diminuer la durabilité de la fenêtre, ni ses caractéristiques d'étanchéité. Ils devront être étanches afin d'interdire l'infiltration et le séjour d'eau entre les profilés assemblés. Ils seront réalisés de telle façon qu'ils puissent résister sans déformation permanente aux essais mécaniques de voilement et de flexion verticale définis à la norme NF P 20 501.

Toutes les menuiseries seront confectionnées avec la plus grande perfection, les parements corroyés seront parfaitement dressés de manière qu'il ne reste ni trace de sciage, ni flash, les rives bien droites et sans épaufrures, l'ensemble sera parfaitement poncé.

Les assemblages seront réalisés à tenons et mortaises, ou enfourchement et collés, ils seront chevillés.

Les coupes seront franches, bien raccordées, à joints parfaits.

Les panneaux seront embrevés avec soin.

Il sera fait toutes entailles, coupes biaises, traînées d'ajustement et tous percements, et tamponnages nécessaires pour la parfaite exécution du travail.

Tous les ouvrages devront être livrés en parfait état d'achèvement de finition et de propreté.

Les percements devront être livrés en parfait état d'achèvement de finition et de propreté. Les percements et les chants seront livrés poncés.

L'Entrepreneur sera tenu de changer toutes les parties de menuiseries qui seraient devenues gauches par suite d'un mauvais assemblage ou de toute autre cause, pendant et après les travaux, durant la garantie.

Les replanissages et jeux à donner pendant la période de garantie sont compris dans le prix des ouvrages.

Les défauts d'assemblage ou ceux du bois dissimulés sont interdits. Il ne sera pas accepté de menuiseries mastiquées.

Les menuiseries seront fixées de manière à ne pouvoir se déplacer pendant l'exécution des scellements et calfeutrements.

1.6.4 QUALITE DES VITRAGES

Ils seront dimensionnés pour répondre aux exigences de la réglementation thermique et acoustique. Les vitrages seront associés à des menuiseries de résistance cohérente. Les vitrages sont feuilletés. Les intercalaires des vitrages feuilletés STADIP ou équivalent destinés aux vitrages de sécurité seront de teinte claire, parfaitement transparents et incolores. Les intercalaires seront en PVB.

Les feuillures de vitrages devront comporter dans tous les cas des hauteurs et largeurs suffisantes, adaptées à l'épaisseur des verres et à leur mode de pose prévu afin de satisfaire aux exigences du DTU 39.

Les parcloles devront être conçues en vue d'une pose et d'une dépose faciles. Elles devront être fixées par des dispositifs inaltérables et robustes et être jointives aux angles. Pose intérieure pour contribuer à l'antieffraction.

1.6.5 JOINTS

Les châssis et les portes seront posés avec interposition d'un joint périmétrique. Seuls sont admis comme garnitures d'étanchéité entre ouvrants et dormants, les matériaux objets d'une norme NF. Celles en élastomère vulcanisé devront être conformes à la norme NFP et posées en usine.

Les vitrages seront munis de joints E.P.D.M. au minimum ou similaire, de façon à résister aux agressions atmosphériques polluantes. Ces joints E.P.D.M. seront extrudés, insensibles aux variations atmosphériques, ainsi qu'au vieillissement. Ils seront obligatoirement posés en continu et assureront un drainage intégral des éventuelles eaux d'infiltration.

1.6.6 QUINCAILLERIE

Du fait de la destination de l'opération, tous les articles de quincaillerie : serrures, dispositifs anti-panique, crémones, ferme-porte, pivots à frein, paumelles, etc. seront choisis dans des séries renforcées afin d'en garantir pérennité, endurance et interchangeabilité.

Tous les articles de quincaillerie seront certifiés AFNOR et porteront gravés le logo NF, suivi du numéro du Fabricant. Les quincailleries sont de première qualité et devront être frappées du label S.N.F.Q.

Tous les ouvrages en métaux ferreux seront protégés contre la corrosion par le présent lot.

Paumelles réglables bidimensionnelles, au nombre de 3 minimum et davantage suivant le poids de l'ouvrant.

Ferme-portes extrêmement résistants, les ferme-portes hydrauliques et à coulisse doivent être adaptés à la forte fréquence d'utilisation et au poids de la porte.

Ferme-porte à usage intensif, force réglable de 1 à 6. Vitesse de fermeture réglable, à coup final réglable.

Freinage à l'ouverture réglable. Soupapes de sécurité.

Finition laque Epoxy, teinte RAL au choix de l'architecte.

Garniture de porte : béquille sur plaques de propreté. Fixations invisibles en aluminium, coloris au choix de l'architecte. Pour l'ensemble des ouvrants à la française ou à l'anglaise hors ouvrant pompier, le verrouillage se fera par crémone à galets en feuillures des châssis ou autre système, manœuvre par béquille, le nombre des points de fermeture ne pouvant être inférieur à trois.

Butoirs : en polyamide sur tête acier inox, selon le poids de l'ouvrant de toutes les portes.

Serrure : serrure conventionnelle équipée de canon européen non copiable A2P** pour les portes vitrées ouvrante sur l'extérieur.

Le nombre de clés par serrure sera de 3. Canon selon organigramme du Maître d'Ouvrage.

Les portes, huisseries et quincaillerie devront être bien adaptées, en matière de tenue et de rigidité, au type des serrures qui les équipent. Clef du type Gemm de la société Laperche et cylindre du type Y200 de la société Deny ou tout autre marque de serrure de qualité et de performance équivalente.
Signalétique: fourniture et pose de signalétique par sérigraphie sur les vitrages des baies des chambre AES, conforme à la réglementation en vigueur.

1.7 NOTICE CARBONE

Dans le cadre du respect du poids carbone du projet, les éléments suivants sont à prendre en compte par le présent lot

LOT	Concerne	Type de fiche	N° FDES	Description de la fiche FDES
Menui Extérieure	Menuiseries aluminium	C	10 883	Les concepteurs et fabricants pouvant utiliser cette FDES sont les membres du SNFA ou utilisant des systèmes conçus par un membre du SNFA. Une attestation de conformité au cadre de validité signée du SNFA doit être fournie. La liste des concepteurs et fabricants adhérents est disponible sur le site du SNFA dans la rubrique annuaire à l'adresse : http://www.snfa.fr/annuaire
Menui Extérieure	Porte fenêtres	C	10 880	Les concepteurs et fabricants pouvant utiliser cette FDES sont les membres du SNFA ou utilisant des systèmes conçus par un membre du SNFA. Une attestation de conformité au cadre de validité signée par le SNFA doit être fournie. La liste des concepteurs et fabricants adhérents est disponible sur le site du SNFA dans la rubrique annuaire à l'adresse : http://www.snfa.fr/annuaire
Menui Extérieure	Porte pleine	C	29 145	Menuiseries des fabricants membres d'ATF BPT remplissant les conditions du cadre de validité
Menui Extérieure	Volets roulants	C	27 014	Les produits couverts par la présente FDES sont les volets roulants en aluminium motorisés remplissant l'ensemble des conditions présentées dans la section « Cadre de validité de la FDES » (à la fin de la FDES). Dans la présente FDES, ces produits sont parfois appelés « fermetures ». En particulier, les fabricants pouvant utiliser cette FDES sont les membres du Groupement Actibaie. La liste complète des membres du Groupement Actibaie peut être consultée sur le site www.groupement-actibaie.org rubrique « Trouver un pro ». Afin de confirmer que leurs produits remplissent l'ensemble des conditions présentées dans le cadre de validité, les fabricants doivent produire une « attestation de conformité au cadre de validité », au sein de laquelle sont listés les produits concernés. Un modèle d'attestation est présenté en section « Cadre de validité de la FDES » de la présente FDES.

L'entreprise devra soumettre à la maîtrise d'œuvre un justificatif quantifiant la modification d'impact carbone lié au changement du produit prévu si :

- Pour les produits indiqués dans le tableau : elle variante les produits indiqués dans le tableau ci-dessus
- Pour les produits ne figurant pas dans le tableau : elle propose un **produit n'étant pas techniquement équivalent à la description contenue dans le CCTP**

2 DESCRIPTIONS DES OUVRAGES

Préambule : Une partie des menuiseries extérieures sera posée sur le bâtiment existant, préalablement purgé de ses menuiseries par le Lot 1 – Curage sélectif.

Il est précisé que les menuiseries à fournir et poser sont neuves (et non en rénovation) et devront s'adapter aux supports existants (cadres, tableaux, allèges, appuis et linteaux), avec toutes sujétions de réglage, calfeutrement et étanchéité.

La maîtrise d'œuvre a communiqué un synoptique des dimensions des baies à titre indicatif ; toutefois, l'entreprise est tenue **de réaliser un relevé sur site contradictoire, de vérifier et confirmer l'ensemble des cotes avant fabrication**, et de signaler toute non-conformité ou incompatibilité constatée (aplombs, niveaux, états des tableaux, tolérances) suffisamment en amont pour arbitrage.

Les prix incluent l'ensemble des prestations induites : protections, adaptations, habillages complémentaires si nécessaires à la finition, calage, fixations, joints périphériques, reprises de calfeutrement, essais et réglages, ainsi que la coordination avec le Lot 1 (dépose/évacuation) et les lots adjacents.

2.1 MENUISERIE ALUMINIUM

L'ensemble des Fenêtres châssis fixes, ouvrants, sur allège ou portes fenêtres seront constitués de la façon suivante :

SUPPORT :

- Support MOB, sous-œuvre ou maçonnerie

MENUISERIE :

Fourniture et pose de porte à rupture de pont thermique sera réalisées à partir de profils aluminium extrudés de 67mm d'épaisseur, composés d'un vantail ouvrant vers l'extérieur.

Ces châssis à rupture de pont thermique sont réalisés à partir de profils aluminium extrudés de type Technal ou équivalent, composés d'éléments fixes et d'ouvrants à la française, ou de portes-fenêtres vitrées ouvrantes à la française, pour les pièces principales.

- Porte grand trafic, compris ventouse toute hauteur
- Dormant et ouvrant en aluminium laqué à rupture de pont thermique avec joints polyamides entre dormant et ouvrant permettant, associés au vitrage ci-dessous d'atteindre les performances demandées,
- Compris toutes sujétions d'usinages, de montage et de pose assurant le parfait achèvement de l'ouvrage.

VITRAGES :

- Double vitrage isolant et acoustique,
- Vitrage maintenu sur 4 côtés.
- Allèges vitrées : vitrages de sécurité selon DTU 39 P5, contre les risques de heurts au RDC.
- Vitrages opalin dans les pièces humides, salle de bain, vestiaires
- Indice d'affaiblissement acoustique des menuiseries et portes : $R \geq 30$ dB
- Indice d'affaiblissement acoustique des entrées d'air : $R \geq 37$ dB
- **La pose des entrées d'air sera fournie par le lot CVC et posée par le présent lot.**
- **Ug Vitrage $\leq 1W/m^2.K$**
- **Coefficient de transmission thermique : $Uw = 1.5W/m^2.K$**
- **Facteur solaire été : $SwE = 0.40$**
- **Facteur solaire hiver : $SwC = 0.60$**
- **Transmission lumineuse : $TL = 0.60$**
- **Marquage visuel des vitrages des portes suivant réglementation accessibilité,**

SPECIFICITES UJPE :

- **Vitrages intérieurs SP10 sur les menuiseries accessibles aux enfants**
- **Vitrages extérieurs SP15 si pas de protections extérieures.**
- **Percement des parclozes pour fixations inviolables sur les menuiseries accessibles aux enfants**
- **Pas de poignées béquilles sur les menuiseries accessibles aux enfants**

Le bâtiment est considéré comme ayant une « vue directe » sur l'infrastructure routière.

Par conséquent, selon le « Centre scientifique et technique du bâtiment », appelé CSTB, l'infrastructure routière est qualifiée de catégorie 1. Selon l'écartement du bâtiment mesuré ci-dessus, le classement du bâtiment se départage comme suit :

• **Infrastructure de catégorie 1 :**

Vue de l'infrastructure depuis la baie Distance à l'infrastructure	Vue directe	Partielle	Masquée /Arrière	Arrière protégé	sur cour fermée
Inférieure à 50 m	BR3	BR3	BR3	BR2	BR2
50-160 m	BR3	BR3	BR2	BR2	BR1
160-300 m	BR3	BR2	BR2	BR1	BR1
300-460 m	BR2	BR2	BR1	BR1	BR1
460-700 m	BR2	BR1	BR1	BR1	BR1
>700 m	BR1	BR1	BR1	BR1	BR1

Capture de la classification des bâtiments selon leurs proximités à un axe routier de catégorie 1

D'après la cartographie relative au classement sonore des infrastructures de transports, **le présent bâtiment est classé en zone BR3**. Les entrées d'air des menuiseries devront être mises en œuvre avec un complément d'isolation acoustique.

Quincailleries :

- Ferrage par paumelles en aluminium avec axe Inox fixées aux cadres par vis et contreplaques permettant leur réglage,
- 3 paumelles sur les vantaux de hauteur < 120
- 4 paumelles sur les vantaux de hauteur > 121
- **Béquilles acier inox rondes aluminium à fixation invisible,**
- **Contacts de fermeture**
- **Serrure selon description de l'ouvrage**

Finition :

- Thermolaquage de tous les éléments métalliques, teinte RAL 9006
- Couvre joint en tôle alu thermolaqué pour liaison avec doublage intérieur et sol
- Habillage des tableaux et linteaux extérieurs au LOT Charpente - bardage

Calfeutrement :

- La pose des vitrages et des panneaux de remplissage s'effectuera au moyen de joints d'étanchéité profilés en E.P.D.M. de couleur noire conformes à la norme NF P 85-301.
- Bavettes de rejet d'eau en tôle aluminium thermolaquée
- Y compris jonction d'étanchéité à l'eau et à l'air entre le mur rideau et les autres ouvrages.
- Compris tous habillages et calfeutrement nécessaires au parfait achèvement de l'ouvrage.
- Fourniture et pose de l'ensemble des bavettes et toutes sujétions d'étanchéité à l'eau des ouvrages
- **Joints d'étanchéité mastic élastomère extrudé sur fond de joint.**
- **Etanchéité à l'air périphérique contre Gros œuvre ou structure bois réalisée par membrane type FENTRIM de chez SIGA, en complément des joints d'étanchéité.**

Toutes sujétions d'ajustage et de calfeutrement afin d'assurer une parfaite étanchéité à l'air.

Seuil :

Des seuils en profilé aluminium de 8mm sont à prévoir en recouvrement des différents types de sol, conformément aux demandes de la Moe et selon adaptation sur place.

Autre :

- **La pose des entrées d'air sera fournie par le lot CVC et posée par le présent lot.**
- **RAL 9006**
- **Classement AEV : A*2 E*4 V*A2**

Nota : il est IMPERATIF de nous transmettre les plans d'exécutions pour validation.

2.1.1 ENSEMBLE VITRE

Généralités :

- Mode de métré : m2
- Localisation : selon plans architecte et carnet synoptiques

2.1.1.1 M01 - FENÊTRE : 1 CHÂSSIS FIXE ET UN OF - 120x125

PRESCRIPTIONS :

- Double vitrage – SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur sous-œuvre maçonné
- Pas d'occultation

2.1.1.2 M02 - FENÊTRE : 1 CHÂSSIS FIXE ET UN OF – 230 x125

PRESCRIPTIONS :

- Double vitrage – SP10 INT / SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante ou sur mur ossature bois
- Pas d'occultation sur maçonnerie existante
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.3 M03 – ENSEMBLE VITRE – 320 x180

PRESCRIPTIONS :

- 2 ensembles vitrés : 2x (1 fixe + 1 ouvrant à la française) + 1 allège fixe
- compris poteau support de protections solaires
- Double vitrage – SP10 INT
- A mettre en œuvre sur mur ossature bois ou sur sous-œuvre maçonné
- Occultation au lot charpente bois

2.1.1.4 M04 – FENETRE COULISSANTE – 290 x125

PRESCRIPTIONS :

- Double vitrage – SP10 INT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.5 M05 – PORTE FENÊTRE : 1 CHÂSSIS FIXE ET UN OF – 180 x 225

PRESCRIPTIONS :

- 1 ouvrant à la française + 1 allège fixe
- Double vitrage – SP10 INT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.6 M06 – ENSEMBLE VITRE – 160 x 225

PRESCRIPTIONS :

- 1 fixe + 1 ouvrant à la française + 1 allège fixe
- Double vitrage – SP 10 INT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.7 M07 – FENÊTRE : UN OF SUR ALLEGE FIXE – 80 x 225

PRESCRIPTIONS :

- 1 ouvrant à la française + 1 allège fixe
- Double vitrage – SP10 INT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante
- A mettre en œuvre sur sous-œuvre maçonné
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.8 M08 – FENÊTRE : UN OF – 80 x 225

PRESCRIPTIONS :

- 1 ouvrant à la française
- Double vitrage – SP10 INT / SP15 (pour chambre PMR)
- A mettre en œuvre sur sous-œuvre maçonné
- Occultation au lot serrurerie sauf chambre PMR

2.1.1.9 M09 – ENSEMBLE VITRE – 250 x175

PRESCRIPTIONS :

- Ensembles vitrés : 2 fixes + 1 ouvrant à la française + 3 allèges fixes
- Double vitrage – SP10 INT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.10 M10 – FENÊTRE OB – 50 x 95

PRESCRIPTIONS :

- 1 fenêtre oscillo-battante
- Double vitrage – SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur sous-œuvre maçonné
- Pas d'occultation

2.1.1.11 M11 – FENÊTRE : UN OF – 45 x 193

PRESCRIPTIONS :

- Profil rénovation : 1 ouvrant à la française
- Double vitrage – SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante /
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.12 M12a – CUISINE - FENÊTRE : UN OB – 140 x 95

PRESCRIPTIONS :

- Profil rénovation : 1 fenêtre oscillo-battante
- Double vitrage – SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante
- Pas d'occultation

2.1.1.13 M12b – ATELIER DE MAINTENANCE INCHANGÉE

2.1.1.14 M13 – FENÊTRE COULISSANTE – 250 x 105

PRESCRIPTIONS :

- Profil rénovation : 1 fenêtre double coulissante
- Double vitrage – SP10 / SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante

- Pas d'occultation

2.1.1.15 M14 - FENÊTRE : 1 CHÂSSIS FIXE ET UN OF – 230 x130

PRESCRIPTIONS :

- 1 fixe + 1 ouvrant à la française
- Double vitrage – SP10 INT
- A mettre en œuvre sur mur ossature bois
- Occultation au lot serrurerie
- Prévoir un carré pompier

2.1.1.16 M15 – FENÊTRE : UN OF – 44 x 150

PRESCRIPTIONS :

- 1 ouvrant à la française
- Double vitrage – SP10 INT / SP15
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante
- Occultation au lot serrurerie

2.1.1.17 M16 – FENÊTRE : UN OF – 90 x 150

PRESCRIPTIONS :

- 1 ouvrant à la française
- Double vitrage – SP10 INT / SP15
- A mettre en œuvre sur maçonnerie existante
- A mettre en œuvre sur sous-œuvre maçonné
- A mettre en œuvre sur mur ossature bois
- Occultation au lot serrurerie

2.1.2 PORTES VITRÉES

Généralités :

- **RAL 9006**
- **Mode de métré : m2**
- **Localisation : selon plans architecte et carnet synoptiques**

2.1.2.1 P01 – PORTE D'ENTREE PRINCIPALE – 260 X 225

Fourniture et pose d'une porte tiercée grand passage + 1 vantail fixe -
L'entrepreneur du présent lot devra fournir également des échantillons au maître d'ouvrage.

- **Poignée : bâton de maréchal toute hauteur extérieure en Inox brossé**
Côté intérieur : dispositif d'évacuation réglementaire adapté à la fonction de sortie de secours principale et au sens de la sortie
- **Ferme-porte** : hydraulique sur chaque vantail force 3, avec limitation d'ouverture sans blocage et dispositif de freinage à la fermeture.
- **Crémone sur vantail semi-fixe**
- **Sortie de secours principale**
- **Porte compatible avec l'organigramme**
- **Fourniture et pose du contrôle d'accès sur badge et ventouse** : le contrôle d'accès sera assuré par lecteur de badge, avec ouverture à distance par visiophone, commandant le déverrouillage temporaire de la ventouse électromagnétique. L'ensemble comprendra toutes les sujétions de fourniture, pose, raccordement, câblage, alimentation, interfaces, paramétrage, réglages, essais et mise en service.

Principe de fonctionnement

Depuis l'extérieur, l'accès s'effectue par badge ou par commande du visiophone, provoquant le déverrouillage temporaire de la ventouse électromagnétique ;

Après autorisation, l'ouverture de la porte s'effectue par tirage sur bâton de maréchal côté extérieur ;

À la fermeture de la porte, assurée par le ou les ferme-portes, la porte est maintenue fermée et la ventouse assure son verrouillage électromagnétique ;

Depuis l'intérieur, la sortie doit rester libre, simple et immédiate, dans le sens de la sortie, au moyen du dispositif d'évacuation retenu ;

En cas de déclenchement du scénario incendie, le déverrouillage automatique de la porte devra être assuré par asservissement aux équipements de sécurité prévus ;

Prescriptions techniques et réglementaires

La porte, en tant que sortie de secours principale, devra être conçue et exécutée en parfaite cohérence avec :

- le sens d'ouverture dans le sens de l'évacuation ;
- la fonction de sortie de secours ;
- le contrôle d'accès par ventouse électromagnétique ;
- les exigences d'accessibilité ;
- les interfaces avec le visiophone, le contrôle d'accès et, le cas échéant, le SSI.

L'entreprise devra vérifier la parfaite compatibilité entre :

- la menuiserie ;
- la ventouse électromagnétique ;
- les ferme-portes ;
- la crémone du vantail semi-fixe ;
- le dispositif intérieur d'évacuation ;
- les performances d'exploitation et de sécurité attendues.

Toutes les sujétions nécessaires à la conformité de l'ensemble, à son accessibilité, à sa maintenance et à sa sécurité sont réputées comprises.

Prestations complémentaires à prévoir :

- Ventouse électromagnétique et contreplaque adaptées à la configuration de la porte ;
- Lecteur de badge ;
- Interface avec visiophone ;
- Dispositif de déverrouillage manuel de sécurité à proximité immédiate de l'issue ;
- Alimentation, câblage, reports d'état, accessoires de fixation et passages de câbles ;
- Tous réglages, essais fonctionnels, essais de sécurité et mise en service ;
- Notices d'entretien, schémas de câblage et formation de l'exploitant.
- Réserve de prescription
- Signalétique horizontale PMR

2.1.2.2 P02 – PORTE VITREE – 100 X 225

Fourniture et pose d'une porte simple vitrée avec allège pleine de 45cm et une traverse

- **Ferme-porte** : hydraulique sur chaque vantail force 3, avec limitation d'ouverture sans blocage et dispositif de freinage à la fermeture.
- **Fourniture et pose porte à contrôle local compris bouton moleté, poignée intérieure et extérieure.** L'ensemble comprendra toutes sujétions de fourniture, pose, raccordement, réglage et parfait fonctionnement, en parfaite compatibilité avec le ferme-porte et les quincailleries de la porte.

- **Porte compatible avec l'organigramme**
- A mettre en œuvre sur sous-œuvre maçonné

2.1.2.3 P03 –

- Non concernée par le présent lot
- Rattachée à l'organigramme

2.1.2.4 P04 – PORTE VITREE – 93 X 225

Fourniture et pose d'une porte simple vitrée avec allège pleine de 45cm et une traverse

- **Ferme-porte** : hydraulique sur chaque vantail force 3, avec limitation d'ouverture sans blocage et dispositif de freinage à la fermeture.
- **Fourniture et pose du contrôle d'accès : clé, badge (sortie de secours secondaire), badge (bouton moleté).**
- **Fourniture et pose de contrôle d'accès : bouton moleté (plonge), badge (dgt cuisine)**
- **Fourniture et pose de contrôle d'accès : bouton moleté + carré pompier (bureau de veille)**
- L'ensemble comprendra la fourniture et pose du dispositif de condamnation électrique adapté à la menuiserie, des organes de commande, des accessoires, des raccordements, du paramétrage et des essais. Le dispositif retenu devra être strictement compatible avec les exigences d'évacuation, le sens de sortie et les interfaces de sécurité du projet.
 - Double vitrage – SP10 INT / SP15 EXT
 - A mettre en œuvre sur maçonnerie
 - A mettre en œuvre sur mur ossature bois

PARTICULARITE

Contrôle solaire Sw = 0.29 sur P04 de la salle à manger

2.1.2.5 P05 – ENSEMBLE VITRE – 250 X 225

Fourniture et pose d'une porte double vitrée avec allège plein de 45cm et une traverse

Compris poteau support d'un ensemble vitré composé d'un OF sur châssis fixe

- **Ferme-porte** : hydraulique sur chaque vantail force 3, avec limitation d'ouverture sans blocage et dispositif de freinage à la fermeture.
- **Fourniture et pose du contrôle d'accès : bouton moleté, sans poignée extérieure (salle activité 1), badge (salle activité 2).** L'ensemble comprendra les dispositifs de condamnation adaptés à la menuiserie, les commandes, les lecteurs, les accessoires, les raccordements, les réglages et les essais nécessaires au parfait fonctionnement de la porte. Le système devra garantir une lecture claire des usages, sans ambiguïté entre accès contrôlé, sortie libre et absence de poignée extérieure.
- Double vitrage – SP10 INT / SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur mur ossature bois

2.1.2.6 P06– ENSEMBLE VITRE – 250 X 225

Fourniture et pose d'une porte simple vitrée avec allège plein de 45cm et une traverse

Compris poteau support d'un ensemble vitré composé d'un châssis fixe et d'un OF, sur allège fixe

- **Ferme-porte** : hydraulique sur chaque vantail force 3, avec limitation d'ouverture sans blocage et dispositif de freinage à la fermeture.
- **Fourniture et pose du contrôle d'accès : bouton moleté, sans poignée extérieure + badge**
L'ensemble comprendra :
 - Lecteur de badge ;
 - Bouton moleté ;
 - Dispositif de condamnation électrique adapté ;
 - Accessoires, câblages, alimentations, raccordements, paramétrage, réglages et essais.
- Double vitrage – SP10 INT / SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur mur ossature bois

2.1.2.7 P07– ENSEMBLE VITRE – 250 X 225

Fourniture et pose d'une porte simple vitrée avec allège plein de 45cm et une traverse
Compris un châssis OF, sur allège fixe

- Protection solaire sur châssis fixe au lot serrurerie
- **Ferme-porte** : hydraulique sur chaque vantail force 3, avec limitation d'ouverture sans blocage et dispositif de freinage à la fermeture.
- **Fourniture et pose du contrôle d'accès : bouton moleté, sans poignée extérieure + badge**
Les prestations comprendront la fourniture et pose du lecteur, du bouton moleté, du dispositif de condamnation compatible avec la menuiserie, ainsi que tous accessoires, raccordements, réglages et essais nécessaires.
- Double vitrage – SP10 INT / SP15 EXT
- A mettre en œuvre sur maçonnerie
- **Contrôle solaire Sw = 0.29 sur P07**

2.1.2.9 P08 –

- Non concernée par le présent lot
- Rattachée à l'organigramme

2.2 DIVERS

2.2.1 JOINTS ET CALFEUTREMENTS

Les calfeutrements sont dus par le présent lot responsable de la fourniture et pose de la menuiserie extérieure.

Il est prévu, dans tous les cas, un joint d'étanchéité.

Mise en œuvre d'un joint mastic silicone 1ère catégorie afin d'assurer une étanchéité à l'air optimum entre encadrement de baie et dormant de la menuiserie en veillant à en assurer la continuité et en tenant compte des mouvements entre les menuiseries et la structure.

Le calfeutrement doit, par sa nature même et quels que soient les matériaux mis en œuvre, assurer l'étanchéité à l'air et à l'eau du joint " structure - menuiserie " sur tout le périmètre de la menuiserie.
Une attention particulière est apportée aux raccordements d'angles.

Mode de métré : ens

Localisation

Sur l'ensemble du projet.

2.2.2 BUTEES DE PORTES

Fourniture et pose de butoirs de porte renforcés à ressort, pour porte jusqu'à 120kg.

REFERENCE

Vachette 9874 (Assa Abloy)

CARACTERISTIQUES

Corps en zamak

Amortisseur en élastomère Ø 42,5mm

L 96 X l 69 Ht 74mm ; déport amortisseur : 81 mm - finition laqué argent,

Fixation par cheville métallique ou goujon d'ancrage avec vis de 8mm



Mode de mètre : U

Localisation

Sur l'ensemble des portes dues au présent lot
Selon plan de repérage architecte

2.3 NETTOYAGE ET APPROVISIONNEMENT

Approvisionnement, chargement, déchargement, manutention, etc. et nettoyage en cours et fin de travaux et toutes sujétions d'exécution du chantier.

2.4 DOE

En fin de chaque phase de chantier, les plans de récolement et DOE sont fournis au maître d'oeuvre sous la forme suivante :

Le nombre et le format définis au CCTP00 & CCAP.